

FRONT PANEL - FRENCH

GREEN CROSS®

KILLEX® 500

USAGE COMMERCIAL
HERBICIDE LIQUIDE
CONCENTRÉ NON VOLATIL
POUR LE GAZON

COMPREND LES DOSES À
UTILISER PAR TEMPS FRAIS

CONTENU NET : 10 L, 15 L, 55 L, 80 L, 110 L, 200 L, 500 L, Vrac

Spécialement formulé pour supprimer
les mauvaises herbes tenaces
du gazon (parcs, pelouses, terrains de golf, etc.).
Contient des amines de mécoprop, de 2,4-D et de dicamba.

GARANTIE :

2,4-D (spécifique aux isomères)	385,25 g/L
Mécoprop (isomère D)	75,00 g/L
Dicamba	18,75 g/L
(tous présents sous forme d'amines)	

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 16971
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE PANNEAU ARRIÈRE AVANT L'UTILISATION
CRAINT LE GEL

~~Scotts Canada Ltée
2000 Argentia Road
Plaza #5, Suite 101
Mississauga, Ontario
L5N 2R7~~

STEPAN CANADA INC.
UNIT 101A, 3425 HARVESTER ROAD
BURLINGTON ON L7N 3N1.

ATTENTION



POISON

DANGER : IRRITE LES YEUX

Avis de modification

BACK PANEL - FRENCH

Supprime pissenlit, plantain, stellaire moyenne, trèfle, lupuline (trèfle jaune), prunelle vulgaire, lierre terrestre, renouée des oiseaux, herbe à poux, bourse-à-pasteur, vélar fausse giroflée, laitue scariote, mauve (premiers stades) et de nombreuses autres mauvaises herbes courantes du gazon.

MODE D'EMPLOI :

GAZON (autre que l'agrostide) : Appliquer Killex 500 à une dose de 2,75 à 3,25 L à l'hectare (27,5 à 32,5 mL/100 m² ou 0,9 à 1,06 oz/gal/1000 pi²) dans suffisamment d'eau pour permettre une application uniforme (300 à 1 500 L/ha). Appliquer la dose la plus élevée par temps frais lorsque la croissance des mauvaises herbes est peu rapide. Pour obtenir une suppression optimale des mauvaises herbes, faire une application au printemps ou tôt à l'automne, lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Éviter d'appliquer durant les périodes de chaleur ou de sécheresse extrême à moins de pouvoir irriguer adéquatement pour permettre une bonne croissance du gazon et des mauvaises herbes. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivant l'application. Le traitement peut perdre de son efficacité s'il pleut dans les 6 heures qui suivent l'application. Ne pas marcher sur le gazon avant qu'il ne soit sec. Ne pas appliquer sur le gazon fraîchement semé avant la deuxième ou la troisième tonte. On peut semer du gazon sans danger une à deux semaines après application à la dose recommandée.

AGROSTIDE : Sur l'agrostide tondu ras (verts de terrains de golf ou autres), appliquer Killex 500 à la dose maximale de 15 mL aux 100 m² (0,5 oz/1 000 pi²), de préférence en mai ou de la mi-août à la fin de septembre. Le léger jaunissement du gazon disparaît au bout d'environ une semaine.

NOTE : Éviter de dépasser la dose prescrite pour les agrostides. De grandes quantités d'eau (15 mL de produit dans 20 L d'eau aux 100 m² ou 0,5 oz dans 4 gal. d'eau aux 1 000 pi²) permettent d'obtenir une application uniforme.

Mélange en réservoir avec des engrais : Killex 500 est compatible avec des engrais liquides tels que Super-Gazon 15-5-5 de GREEN CROSS ou *FeRROMEC (minimum de 9 L d'eau/100 m²). Suivre toutes les directives sur les étiquettes des engrais.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. **Peut causer une irritation grave des yeux ainsi que des dommages réversibles aux yeux.** Mettre des lunettes de protection pour manipuler ce produit. Ce produit peut causer des réactions de sensibilisation cutanée chez certaines personnes. Conserver

dans le contenant d'origine. Faire en sorte que la pulvérisation, le brouillard de pulvérisation, les vapeurs visibles et invisibles ainsi que l'air contenant du brouillard ou des vapeurs n'entrent pas en contact avec d'autres plantes que le gazon traité. Si des plantes sensibles au 2,4-D poussent à moins de 400 mètres de la surface traitée, ne pulvériser que lorsqu'un léger vent souffle dans la direction opposée aux plantes sensibles. On peut réduire la dérive en appliquant un volume de pulvérisation élevé, à faible pression et en pulvérisation à grosses gouttelettes. Les cultures sensibles comprennent notamment les raisins, tomates, tabac, betteraves à sucre, tournesol, haricots, navets, choux-fleurs et choux, ainsi que de nombreuses autres cultures fourragères, légumières ou fruitières et plantes ornementales. Ne pas contaminer les cours d'eau, lacs, étangs, eaux d'irrigation, l'eau destinée au bétail ou l'eau potable. Ne pas ranger le contenant ouvert à proximité de semences, de nourriture destinée aux animaux, d'engrais et de pesticides, y compris les insecticides, les fongicides et les herbicides, autres que ceux contenant du 2,4-D. Les pulvérisateurs ayant contenu du Killex 500 ne doivent pas être utilisés pour appliquer d'autres pesticides sur les plantes sensibles au 2,4-D. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

Vêtements et équipement de protection

- **Manipulation du concentré (mélange et chargement) :** porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (masque ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants de plus de 5 L, il faut porter une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques.
- **Manipulation de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) :** porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur.

Précautions à prendre par l'opérateur

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.

- Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et du matériel protecteurs personnels. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver le matériel protecteur personnel séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

Délai de sécurité après traitement

- Ne pas permettre aux personnes (autres que l'applicateur) ou aux animaux de compagnie de circuler sur la surface de traitement pendant l'application. Ne pas circuler sur la surface traitée avant que le produit pulvérisé n'ait entièrement séché.

Fréquence maximale d'application sur le gazon

- Deux applications par année et par site sont normalement suffisantes pour une bonne gestion des surfaces gazonnées. Cela ne comprend pas les traitements ponctuels.

Système de transfert

- Contenants de plus de 20 L : utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir employé pour la pulvérisation.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact sur la peau, laver à l'eau et au savon. **En cas de contact avec les yeux**, rincer à grande eau claire. **Si l'irritation persiste**, consulter un médecin. **En cas d'ingestion**, PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Consulter un médecin IMMÉDIATEMENT ou communiquer avec un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Le contact avec les yeux cause une forte irritation. Traiter selon les symptômes.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :

Pour les contenants jetables, procéder comme suit :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR :

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

Renseignements sur les produits : 1-800-668-5669

® utilisé en vertu de la licence accordée par Scotts Canada Ltée
© 2004, Scotts Canada Ltée. Droits mondiaux réservés.

* Marque déposée de PBI Gordon Corp.

TEXT FOR STICKER - FRENCH

FORMULE À FAIBLE ODEUR

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))